

Conseil municipal du 9 septembre 2025

Présents : Jacqueline LARTIGUE, Isabelle BERNARD, François AUDIGNON, Sarah CASTILLO, Pascal BERNARD, Josiane GUILLON, Maxence PEYROU, Amandine WIESNIEWSKY, Frédérique GALLITRE

Procurations : Jean Louis DOS SANTOS à Jacqueline LARTIGUE, Patrick ANDRE à Maxence PEYROU

Absents excusés : Patrick ANDRE, Jean Louis DOS SANTOS, Didier LAMBERT, Didier ROSEC.

Absents : Delphine LUMALE, Alain MICHEL.

1. ADOPTION PROCES-VERBAUX PRECEDENTS

Procès-verbal du 26 juin 2025

Amandine WIESNIEWSKY est désolé que le PV du 26 juin soit aussi succinct et que les débats concernant la garderie n'aient pas été reformalisés. Jacqueline LARTIGUE lui répond que Didier ROSEC lui a fait la même remarque au dernier conseil. Frédérique GALLITRE abonde dans le sens d'Amandine. Elle précise que pour l'opposition, les PV des conseils municipaux sont toujours trop succincts.

Votes pour : 9

Absentions : 2

Procès-verbal du 11 aout 2025 :

Votes pour : 11

Votes contre : 0

2. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Madame le Maire rappelle que le poste concerné par cette délibération devait être financé par l'état à hauteur de 669.24€ mensuels pour une durée de 3 ans. Cette aide a été supprimée par l'état et Madame le Maire propose donc la création d'un poste pour cet agent qui sera stagiaire. Ce poste est nécessaire à la commune et vient compléter une équipe d'agent des espaces verts dont le nombre reste le même qu'au début de cette mandature.

F. Gallitre demande de faire le point sur la situation des postes et qui remplace qui comme agent. Madame le Maire fait le point sur les effectifs des agents des espaces verts.

Votes pour : 8

Abstentions : 3

3. DESTITUTION OU MAINTIEN DE FONCTION DU 1 ER ADJOINT ET DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SI DESTITUTION DU POSTE D'ADJOINT ET DECISION SUR NOUVELLE REPARTITION DES INDEMNITES DES ADJOINTS ET ELECTION D'ADJOINT SI DETERMINATION DE 3 ADJOINTS

Jacqueline demande s'il est nécessaire de rappeler la situation. Aucun conseiller municipal ne répond favorablement à la question.

Il s'agit donc de voter sur le maintien de la fonction et de l'indemnité du 1^{er} adjoint.

F. Gallitre précise qu'il s'agit d'un problème de la majorité et qu'en conséquences elle s'abstiendra.

Votes pour : 9

Abstentions : 2

Votes contre : 0

Concernant le nombre d'adjoint, Madame le Maire propose de garder 2 adjoints

Votes pour : 10

Abstentions : 1

Votes contre : 0

Concernant le poste de 1^{er} adjoint, il est proposé qu'Isabelle BERNARD devienne 1^{ère} adjoint

Votes pour : 10

Abstentions : 1

Votes contre : 0

4. DESIGNATION NOUVEAU DELEGUE CDC

Isabelle BERNARD est désignée

Votes pour : 10

Absentions : 1

Votes contre :

5. DESIGNATION NOUVEAU DELEGUE SDEEG

Isabelle BERNARD est désignée

Votes pour : 10

Absentions : 1

Votes contre :

6. DESIGNATION NOUVEAU DELEGUE SYNDICAT DE L'EAU

Isabelle BERNARD est désignée

Votes pour : 10

Absentions : 1

Votes contre :

7. DESIGNATION NOUVEAU DELEGUE SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Isabelle BERNARD est désignée

Votes pour : 10

Absentions : 1

Votes contre :

8. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

Madame le Maire rappelle le principe de cette redevance d'occupation du domaine public. Elle rappelle les montants perçus les années précédentes.

En 2025, pour ce taux. Le montant maximal est de 241 €.

Votes pour : 11

Votes contre :

9. CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE DE CUDOS

Madame le Maire rappelle l'appel d'offre de la commune de CUDOS concernant les repas de son école qui est en RPI avec BERNOS BEAULAC. La communication faite par la Mairie de CUDOS a été prématurée car le conseil municipal de CUDOS n'avait pas encore eu lieu.

Madame le Maire explique que Didier ROSEC n'apprécie pas que BERNOS BEAULAC livre les repas puisque les autres cantines prennent en charge le transport. Gladys s'est proposée de livrer les repas. Le prix des repas reste le même que pour BERNOS. Le coût du transport est pris en charge par la commune de CUDOS au taux des impôts (indemnités kilométriques).

Concernant le prix du repas, il était impératif que le prix soit le même pour éviter qu'une même famille dont les enfants sont à la fois à l'école de Bernos et à l'école de Cudos, paye un tarif différent pour un même repas.

Le nombre important de repas préparés à la cuisine centrale permet d'éviter d'augmenter le prix des repas.

La cuisine centrale créée pour un certain nombre de repas a atteint enfin le maximum de repas possibles. Ce nombre de repas qui stagnait avant cette mandature n'a cessé d'augmenter depuis les 5 dernières années pour atteindre son maximum.

Votes pour : 11

Votes contre :

10. ÉTUDE SUR LA CONSULTATION ENVIRONNEMENTALE

Madame le Maire n'a trouvé personne pour l'aider dans l'analyse des 30000 pages.

Elle explique que cette délibération aurait dû être votée pour le 7 septembre. Elle a écrit au Préfet pour prolonger les délais à fin mai, ce qui ferait une lecture de 100 pages par jour.

Toutes les communes impactées par la LGV, ayant reçu ce document ont répondu dans le même sens par une délibération.

Votes pour : 11

Votes contre :

11. NOUVELLE DESIGNATION D'UN PROPRIETAIRE FORESTIER DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT FONCIER.

Madame BEYRIES, déjà présente à la commission finances du département ne peut pas cumuler avec sa désignation du précédent conseil municipal en tant que propriétaire forestier dans le cadre de l'aménagement foncier. Madame BEYRIES ignorait qu'elle faisait partie de cette commission finances.

Madame le Maire propose donc Mme CAVALIER en lieu et place de madame BEYRIES.

Votes pour : 11

Votes contre :

12. QUESTIONS DIVERSES

1 : Rappel : Madame Régis doit aller ouvrir le portail le matin lorsque des enfants arrivent en retard. Lors d'un conseil d'école, elle a demandé à ce qu'un portail électrique soit installé. Un 1^{er} devis a été demandé. Le coût de ce devis est de 4000 euros. Dans le cas présent, il n'y a pas de portillon ce qui complexifie les travaux. Madame le Maire refuse de payer une installation pour un enfant retardataire de temps en temps. Elle comprend cependant que la situation est compliquée pour l'enseignante qui doit laisser sa classe pour aller ouvrir le portail.

2 : Vente du terrain par la commune pour une surface de 400m². Le prix de vente proposé par le conseil municipal est de 1000€.

3 : Journée mondiale du nettoyage de la planète ; la date est le 20/09/2025. Il faut mettre en place une action locale pour cette journée.

4 : Madame le Maire explique qu'elle s'est faite « attrapée » par M. DUPEYRE qui est mitoyen d'un chemin rural qui doit être nettoyé par les habitants. Elle explique que la remise en condition de ce chemin sera onéreuse pour la commune alors que ce type de chemin doit être entretenu par les riverains. Madame le Maire s'interroge sur une solution.

5 : Madame le Maire aborde l'agression qu'ont subi les agents du secrétariat. Madame le Maire est déçue que peu de conseillers ne leur ait demandé de leurs nouvelles.

6 : M. BONNET est présent pour faire une proposition : Pour la commission à laquelle il a été élu, il propose d'essayer de rapprocher le tracé de la LGV avec les parcelles qui pourraient être concernées, de contacter les propriétaires pour avoir leurs avis et intentions. Il a contacté M. DE CERVAIL qui a déjà fait ce travail. F GALLITRE propose de demander le nom des propriétaires à GPSO. M. BONNET lui répond qu'il ne souhaite pas avoir de rapport avec GPSO.

Fin du conseil municipal à 21h30